

Secteur :	Gestion des déchets
Sous-secteur :	
Classification de l'industrie :	SIC 4952 Réseaux d'égouts
Type de réserve :	Prescriptions de résultats (Article 1106)
Palier de gouvernement :	Fédéral
Mesures :	<i>Clean Water Act</i> , 33 U.S.C. §§ 1251 et suivants
Description :	<u>Investissement</u> Le <i>Clean Water Act</i> autorise le versement de subventions pour la construction d'usines de traitement des eaux usées municipales ou des déchets industriels. Les bénéficiaires peuvent être des entreprises privées. La loi prévoit que des subventions ne seront versées pour des travaux de traitement que si l'on se sert, pour ces travaux, d'articles, de matériaux et de fournitures qui ont été fabriqués, extraits ou produits aux États-Unis. L'administrateur de l'Environmental Protection Agency a le pouvoir de ne pas appliquer cette disposition, par exemple si le coût des articles en question est excessif (33 U.S.C. § 1295).
Élimination progressive :	Néant